



VOD

APRÈS LA SVOD, LA VODG

Un acronyme inventé ici pour décrire le nouveau service qu'a récemment lancé le site de vente en ligne Cdiscount. Un peu à l'image de Deezer dans le domaine musical, Cdiscount, filiale du groupe Casino, a décidé de se lancer dans la vidéo à la demande... gratuite !

Même si le site reste très discret sur le modèle économique de l'offre, celle-ci serait financée par un partenaire principal (actuellement NRJ, dont le logo est visible un peu partout sur le site), et par la publicité, puisqu'il vous faudra en regarder quelques secondes avant, pendant, et après le film...

L'offre se compose de seulement quatre films, renouvelés toutes les semaines. Après téléchargement, ils sont disponibles 15 jours, avec un nombre de visionnages illimités. Attention cependant, puisqu'au bout de 30 000 téléchargements, les longs métrages seront retirés du site. Cela semble être actuellement le cas du documentaire «A Very British Gangster», sur lequel la mention «épuisé» vient d'être ajoutée.

Les quatre nouveaux films arriveront ce mercredi, les quatre premiers ayant été lancés mercredi 3 décembre dernier. Il vous reste donc un peu plus d'une journée pour télécharger les trois films restants, à savoir le film d'animation «Le Petit Chaperon Rouge», la comédie dramatique «Raining Stones» et le film d'horreur «Scream 3».

D'accord, tous les titres ne bénéficient pas de la même «fraîcheur», mais cette première dans le domaine de la VOD, quand ailleurs les films sont facturés de 1 à 5 euros, laisse présager un avenir plus rose pour les offres légales de téléchargement... A voir sur la durée si le modèle économique choisi tiendra la route...

Deux dernières contraintes cependant, et non des moindres... Seul le navigateur Internet Explorer est pour l'instant compatible, seule sa version Windows qui plus est !

Plus grave, la présence de DRM «microsoftiens» oblige l'internaute à utiliser le lecteur vidéo Windows Media Player... De quoi s'attirer les foudres de nombreux «linuxiens» et autres «mac addicts»...

Source : **Le Monde**

FAI

DES CLAUSES ABUSIVES AU GRAND JOUR

«Le Tribunal de grande instance de Paris, première chambre, a rendu le 30 septembre 2008, un jugement condamnant SFR à retirer de son contrat, des dispositions qualifiées de «clause abusive».

Voici un extrait de ce que l'on peut retrouver actuellement sur la page d'accueil de... SFR. Une histoire déjà vieille de deux ans aujourd'hui. A l'époque, l'association UFC-Que-Choisir, portait plainte contre l'opérateur. En cause, pas moins de 27 clauses jugées abusives sur le contrat de SFR.



La bataille juridique avait donc vu l'association triompher, et SFR, obligé de retirer cinq clauses de son contrat. Parmi celles-ci, celle qui permettait à SFR de transférer des données nominatives sans l'accord préalable de l'intéressé à d'autres sociétés pour des opérations de marketing...

Une victoire pour les actuels et futurs abonnés à la marque au carré rouge... Les quatre autres clauses sont disponibles sur le portail de l'opérateur...

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/47759-sfr-accueil-retrait-clauses-abusives.htm>



Insolite

Y'A-T-IL UN SPAM DANS L'AVION ?

Un spam dans le cockpit peut-être pas, mais en tout cas dans la facture du billet d'avion...

On pourrait d'abord croire à du phishing (cf. **édition du 4 décembre**), puisque la méthode commence de la même façon, par un mail non sollicité, que vous recevez dans votre boîte aux lettres. Celui-ci usurpe l'identité d'une compagnie aérienne, mais au lieu d'intégrer un simple lien qui vous renvoie vers une page d'identification, le mail frauduleux contient une pièce-jointe, censée être la facture de votre billet d'avion.

Le mail vous est simplement présenté comme une confirmation de commande. Seulement, que l'on ait ou non réellement commandé un billet d'avion récemment, le fait d'indiquer qu'une facture a été éditée à votre nom, puis d'y rajouter la somme ayant été déduite de votre compte, cela donne très envie de cliquer sur l'éventuelle facture incriminée, avec un sentiment de colère qui nous pousse encore plus...

Mais attention encore une fois, la pièce-jointe ne contient nullement votre facture mais plutôt... un cheval de troie qui n'aura aucun mal à s'installer sur votre ordinateur une fois la pièce-jointe ouverte... Le pirate aura alors accès à vos données les plus personnelles...

Soyez vigilants ! Et surtout si vous pensez avoir été victime de ce mail, lancez de suite vos différents logiciels de sécurité (après les avoir mis à jour), afin de vous débarrasser de ce maudit espion...

Source : <http://www.generation-nt.com/sophos-billet-avion-troie-troyen-spam-actualite-199851.html>